



E-MAIL : MARIANNE.MAIRIE@WANADOO.fr

Site de la Mairie : www.flavy-le-martel.fr

Procès-verbal de la réunion
du Conseil Municipal du Mercredi 16 juin 2021 à 19 heures 00

L'An deux mil vingt-et-un, le seize juin à 19 heures 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle de la Mairie sous la présidence de M. JULIEN Patrick, Maire de FLAVY-LE-MARTEL.

Étaient présents : M. JULIEN – M. ABRAHAM – Mme DUBOIS – M. LEFEVRE – Mme GRAS – M. BAS – Mme VIOT – M. TRICOTEAUX – Mme HOUDARD – M. DECLERCK – Mme LEMARCHAND – M. ROBINET – M. VAN ISACKER – Mme PATTE – M. LOBBE – Mme GREHAN.

Étaient Absents : Mme OUDELET – M. BOLLENGIER – Mme LABOURO-RAUH

Était représentée : Mme LABOURO-RAUH par pouvoir à M. JULIEN

Excusés : Mme OUDELET – M. BOLLENGIER

Ordre du jour

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur LEFEVRE Régis a été élu secrétaire de séance pour la présente réunion du Conseil Municipal.

2. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 07 avril 2021

Le Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 07 avril 2021 est adopté à l'unanimité.

3. Remplacement d'un mât accidenté Rue Maurice MOREAU (EP 298) – Suppression d'un point lumineux

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le mât d'éclairage public (EP 298) situé 1bis rue Maurice MOREAU a été endommagé. Il présente le devis établi par l'USEDA pour la suppression de cet équipement qui s'élève à 1 847,88 € HT.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité le devis proposé par l'USEDA.

4. Remplacement d'un mât accidenté Rue André BRULÉ (EP 029)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite à la détérioration d'un mât d'éclairage public situé au niveau du 6 A rue André BRULE par un véhicule en mars dernier, un devis d'un montant de 1 145,57 € HT a été présenté par l'USEDA pour le renouvellement de cet équipement.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité le devis proposé par l'USEDA.

5. Versement d'une subvention exceptionnelle à l'œuvre nationale du Bleuet de France

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée que la collecte traditionnelle du 08 mai pour le Bleuet de France n'a pas eu lieu en raison des conditions sanitaires actuelles. Une demande de subvention exceptionnelle a donc été sollicitée par l'Office National des Anciens Combattants au profit de cette œuvre.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer au Bleuet de France une subvention de 100 €. Les crédits nécessaires seront prélevés à l'article 6574 du budget communal 2021 (subventions allouées par délibération)

6. Réfection de la Rue Churchill – Convention pour mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage à passer avec l'ADICA

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la Commune envisage de faire réaliser des travaux d'aménagement de voirie Rue Churchill. Il précise que pour mener à bien cette opération, il est nécessaire de solliciter le concours de l'ADICA pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (consultation pour recherche d'un maître d'œuvre – suivi des études – suivi des travaux). Le coût prévisionnel de la prestation proposée par l'ADICA est fixé à 4 200 € HT.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec la commune et l'ADICA.

7. Décision modificative N° 1

L'Assemblée adopte par 16 voix pour et 1 abstention la décision modificative budgétaire proposée ci-dessous :

Section de fonctionnement vers section d'investissement

Article 615221 « Entretien et réparations Bâtiments Publics » :	- 10 000 €
Article 615231 « Entretien et réparation Voirie » :	- 8 000 €
Article 023 « Virement à la Section d'Investissement » :	+ 18 000 €
Article 021 « Virement de la section de fonctionnement » :	+ 18 000 €
Opération N° 2152/393	
« Aménagement paysager rond-point Rue André BRULE » :	+ 18 000 €

8. Adhésion au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique proposé par le centre de gestion

Monsieur le Maire informe l'assistance que les employeurs publics sont tenus de mettre en place un dispositif permettant à chaque agent de signaler des actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel et d'agissements sexistes dans le cadre professionnel.

Il signale que ce dispositif se décline en 3 obligations :

- Recueillir les signalements ;
- Accompagner et soutenir la victime ;
- Traiter les faits et prendre les mesures nécessaires.

Il fait part à l'Assemblée que l'employeur public peut décider de confier l'organisation de ce dispositif au Centre de Gestion sans contrepartie financière.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de confier au Centre de Gestion cette mission.

9. Renouvellement du bail du droit de chasse dans les marais communaux

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'un bail administratif a été signé le 02 janvier 2013 avec la société de Chasse de FLAVY-LE-MARTEL pour une période de 9 années.

Il expose à l'assistance que par délibération en date du 06 décembre 2012, la commune a concédé à la société de chasse la location du droit de chasse dans les marais sur certaines propriétés communales (lieudit « le Grand Marais » pour 15 ha 99 ares – Lieudit « Le Détroit Bleu » pour 1 ha 39 a 60 ca soit une contenance totale de 17 ha 39 a 06 ca).

Il indique le montant annuel de la location qui s'élève à 598,30 €, actualisable chaque année en fonction de la variation de l'indice national des fermages.

Le contrat de location arrivant à son terme le 31 décembre 2021, Monsieur le Maire signale que les membres de la commission « Environnement » ont proposé à la majorité de porter la location des propriétés communales concernées en adjudication au plus offrant.

Dès lors, toute personne souhaitant se porter candidate devra résider dans la commune et / ou s'acquitter des taxes communales.

Monsieur ABRAHAM intervient en rappelant que la Société de Chasse de FLAVY-LE-MARTEL, créée en 1979, dispose depuis 1986 de la location du droit de chasse dans les marais communaux.

Il déplore cependant que les statuts actuels de la Société de Chasse ne permettent pas la réintégration des membres démissionnaires ainsi que les conditions drastiques d'admission des nouveaux membres.

Il fait part à l'assemblée que la mise en adjudication de la location du droit de chasse peut entraîner la disparition de la Société de Chasse, dans la mesure où l'Association ne disposera plus du principal lot de son territoire.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré décide par 12 voix pour, 1 voix contre et 4 abstentions de porter la location du droit de chasse dans les marais communaux en adjudication publique.

10. Fête Nationale du 14 juillet 2021

Il est procédé au recrutement et à la répartition des Conseillers Municipaux disponibles le mercredi 14 juillet 2021 pour l'organisation de différents jeux et animations proposés par la Municipalité, l'Association d'Animation Communale prenant en charge le repas du 13 juillet 2021.

11. Établissement du tour de rôle des élections régionales et départementales du dimanche 27 juin 2021

Après recensement des disponibilités des membres du Conseil Municipal, il est procédé à l'établissement du tableau des permanences du bureau de vote pour le 2^{ème} tour des élections Régionales et Départementales.

Informations Diverses

Monsieur le Maire adresse ses remerciements à Monsieur DECLERCK Michel ainsi qu'aux membres de la commission « Communications – Informations » pour la qualité rédactionnelle des articles parus dans le dernier bulletin municipal.

Questions d'initiatives

- **M. LEFEVRE Régis** : - informe que les travaux de signalisation (création du marquage au sol et pose de panneaux routiers) dans la Rue Maurice MOREAU sont achevés. Mme DUBOIS Christine fait remarquer que le premier effet incontestable est le ralentissement de la circulation.
- **M. ROBINET Jean-Marie** : - souhaite connaître si des administrés ou des adhérents se seraient renseignés sur une éventuelle reprise des activités sportives.
 - Monsieur le Maire annonce la création d'un club de judo prochainement.
- **M. VAN ISACKER Éric** : - félicite les membres de la Commission « Communications – informations pour l'article consacré à une entreprise locale et encourage le renouvellement de cette initiative.

Pour extrait conforme
Flavy-Le-Martel, le 24 juin 2021

La Secrétaire de séance,

Le Maire,

Régis LEFEVRE

Patrick JULIEN